

JUIN 2025

Le C.A.E.S. vous propose comme chaque année une location en Espagne sur la Costa del Azahar

POUR LES ADHÉRENTS INTERNES, PRIX UNIQUE DE 150€ PAR SEMAINE!

A DÉFAUT DE CANDIDATURE, LES ADHÉRENTS EXTERNES ONT DROIT A CES LOCATIONS AUX PRIX PLAFONDS.



1

Du samedi 7 juin au samedi 28 juin 2025

Séjour d'une semaine minimum à deux semaines maxima. Vous pouvez, en fonction des disponibilités et selon la demande, louer 2 semaines consécutives.

Jusqu'à la date de clôture des inscriptions, les périodes de vacances scolaires sont accordées en priorité aux familles ayant des enfants scolarisés dans le primaire ou le secondaire et aux agents n'ayant participé à aucune des activités de loisir du CAES en 2025. A défaut, les demandes sont validées en fonction des disponibilités et ordre d'arrivée.

Vinaròs



Vinaròs est un village très festif, durant toute l'année s'y célèbrent quantité de fêtes : à la St-Antoine, pendant le « Ball de Dimonis », on fait des feux de joie sur la plage et dans le village ainsi qu'à l'ermitage. En juin, viennent les fêtes et foire de St-Jean et St-Pierre, plus tard les fêtes del Llagosti (en réalité, tout l'été est une fête à Vinaròs).

Nous vous conseillons de visiter la ville de PENISCOLA et son château qui surplombe la mer (environ 35' de **Vinaròs**)

ACCES : Vinaròs est située à mi-chemin entre Valence-Castellon et Tarragone-Barcelone. Elle est desservie par la route nationale 340 et l'autoroute AP7.

En train : Vinaros dispose également d'une gare pour la ligne du Corridor Méditerranée (Barcelone – Valence).

Adresse de la Villa : ZONA SALDONARDE LA CAIXETA -et après la première à droite CARRER GAMBA Nº 22 VINAROS (Espagne - Castellon)

Contacts : (+34) 634 87 02 12 ou +33 7 69 03 26 12 Coordonnées GPS : <u>40°29'40.0"N 0°29'21.6"E</u>



RESERVATION

OBLIGATOIREMENT par courrier

Adresse: Mme Annie GRIS
18, rue Bréart de Boisanges 80300 OVILLERS

Contact: caes.agris@gmail.com

Veuillez remplir le bulletin d'inscription. Mentionnez un 2ème choix dans les dates et joignez :

- Un acompte de 50% des frais de location, par chèque libellé à l'ordre du CAES de l'ex-SNEPC
- Le chèque de solde libellé à l'ordre du CAES de l'ex SNEPC établi à la date de la demande (préciser la date de mise à l'encaissement au dos mais sans excéder un mois avant le départ) ou par chèques vacances;
- Copie de l'avis d'imposition 2024 du couple, si vous êtes mariés ;
- Copie de vos avis d'imposition 2024 si vous êtes reconnus officiellement vivre en concubinage ou pacsé;
- Copie de l'avis d'imposition 2024 de la personne sollicitant la demande de réservation, si vous n'êtes pas reconnus vivre en concubinage, pacsé ou mariés;
- Vous devrez être à jour de votre cotisation 2025. A défaut, merci de vous rendre <u>sur la page</u> dédiée.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE

Si votre demande est acceptée, le solde sera encaissé au maximum 30 jours avant votre départ. Vous recevrez un mail vous confirmant votre séjour ainsi que toutes les informations utiles.

En cas d'annulation sans motif impérieux, le CAES s'autorise à retenir des arrhes compte tenu du préjudice occasionné

- \Rightarrow A plus de 30 jours du départ, retenue d'une indemnité de 50% du prix
- \Rightarrow Entre 30 et 8 jours, retenue de 75% du prix
- ⇒ Moins de 8 jours du départ, retenue de 100 %



BULLETIN D'INSCRIPTION

LOCATION JUIN 2025

NOM :	PRÉNOM :
ADRESSE :	
TEL :	
MAIL :	
	Technique contractuel, Technique fonctionnaire, istratif fonctionnaire, Retraité. (Rayez les mentions inutiles.)
ADHÉRENT INTERNE <mark>: 150€</mark>	
ADHÉRENT EXTERNE : 295 €	
LOCATION DEMANDÉE (Indiquez	au minimum deux choix pour les dates)
1er choix DATES :	
2 ^e choix DATES :	
Nom, prénoms de TOUS les partic	cipants (y compris l'agent), préciser le lien de parenté OU Invité :
M	Né(e) le :
M	Né(e) le :
M	Né(e) le :
M	Né(e) le :
M	Né(e) le :
М	Né(e) le :
Nous serons accompagnés par (0 - 1 - 2 animal(aux) domestique(s). (Rayez les mentions inutiles.)
Ci-joint, un chèque de	correspondant à 50 % du prix total du séjour ;
Ci-joint, un chèque de	correspondant au solde du prix total du séjour à la date de
	date de mise à l'encaissement au dos qui ne pourra excéder un mois avant
le départ ou le solde en chèques-	vacances
DATE ET SIGNATURE :	